

trouveront plus facilement leur chemin vers le marché auquel ils sont destinés aux États-Unis.

Les frais versés aux courtiers en douane sont en général entièrement compensés par les économies de temps et d'énergie que vous réaliserez et par la prévention de problèmes qui pourraient retarder inutilement le dédouanement de vos produits.

Il est interdit aux agents du Service des douanes des États-Unis d'assumer des fonctions de mandataire pour le compte d'importateurs ou de transitaires. Ils sont autorisés toutefois à fournir des conseils et de l'aide aux exportateurs inexpérimentés. Seul le propriétaire des biens, l'acquéreur aux États-Unis (et son fondé de pouvoir) ou un courtier en douane agréé peut demander l'entrée de marchandises aux États-Unis.

Comment choisir un courtier en douane

Il suffit d'appeler l'un des courtiers en douane des États-Unis figurant dans le présent répertoire ou de demander à un autre exportateur le nom d'un courtier en douane qu'il recommanderait. Votre association industrielle serait également en mesure de vous aider. Voici d'autres sources d'information :

- L'Association des transitaires internationaux canadiens incorporée
C.P. 929
Streetsville (Ontario)
L5M 2C5
Tél. : (416) 567-4633
Télécopieur : (416) 863-0133
- The National Customs Brokers & Forwarders Association of America, Inc. (NCBFAA)
Suite 1153
One World Trade Center
New York, N.Y. 10048
Tél. : (212) 432-0050
Télécopieur : (212) 432-5709

Note : La NCBFAA publie et distribue, à 12 \$ US l'exemplaire un répertoire des courtiers en douane et des transitaires des États-Unis. (*Directory of Customs Brokers and Freight Forwarders in the United States*).

Comment se lancer dans l'exportation

Nous vous recommandons de communiquer d'abord avec le Centre du commerce international de votre région. Le Centre mettra à votre disposition des renseignements utiles sur la vente de biens sur le marché américain. (Voir plus loin dans le présent répertoire la liste des Centres du commerce international.)

Pour recevoir de plus amples renseignements au sujet des règlements des États-Unis relatifs aux douanes et aux tarifs douaniers, vous pouvez également vous adresser à la :

Direction des droits de douane et de l'accès
aux marchés des États-Unis (UET)
Affaires extérieures et Commerce extérieur
Canada
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Tél. : (613) 992-1133

INFO EXPORT : 1-800-267-8376

N.B. : Le présent répertoire a été établi par :

La Direction des communications
au Canada sur le commerce (BTC)
Affaires extérieures et Commerce extérieur
Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél. : (613) 992-6267

Veillez porter à notre attention toute erreur ou omission.